

"Enterrés sous X en France" - L'absence d'identification de personnes décédées

Map the System 2026

Krystel Chaillet
Université de Lausanne

Table des matières

Illustration de disparus	2
1. Introduction.....	3
Aperçu	3
Motivation	3
Méthodes de recherche	4
2. Contexte du Challenge	4
Modèle de l'iceberg.....	4
Carte des parties prenantes	5
Carte du système.....	6
Facteurs de perpétuation	6
Causes profondes	7
3. Contexte des solutions	8
Solutions et initiatives existantes.....	8
Lacunes/Gaps du système.....	9
Leviers et changements	10
4. Conclusion	10
Conclusions et enseignements tirés	10
Bibliographie	12

Illustration de disparus



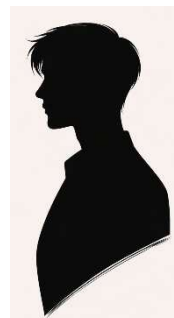
Florence Magnier
Signalée disparue en
février 2001
Corps découvert à 40 km
en septembre 2001
4 ans pour que son
identité soit établie
(Prolongeau, 2007)



Valérie Pichon
Signalée disparue en juin
2003
Corps découvert dans le
bois à côté du domicile
quelque jours après
20 ans pour que son
identité soit établie
(Seban, 2023)



El Mekki Terrak
Signalé disparu en juillet
2015
Corps découvert en
octobre 2015 à une
dizaine de kilomètres de
chez lui
8 ans pour que son
identité soit établie
malgré des recherches
soutenues de la famille
(Bou, 2024)



Yann Barthe
Signalé disparu en août
2000 après avoir pris un
train
Corps retrouvé le
lendemain le long de la
voie ferrée
6 ans pour que son
identité soit établie
(Prolongeau, 2007)

1. Introduction

Aperçu

Chaque année, en France, un nombre incertain de corps sont découverts et ne retrouveront jamais leur identité. Tandis que la recherche et les acteurs politiques évoquent entre 1000 à 1500 personnes par an (Malfroy Camine et al., 2015 ; Bou, 2024 ; Goy-Chavent, 2025). L'INSEE, dont la parole est relayée par une association, parle d'une centaine de cas par an (Hamon et Labarre, 2025). En 2020, une source policière annonçait au journal Le Monde entre 50 et 100 corps non identifiés par an (Hamon et Labarre, 2025). Ces décédés sans identité sont communément appelés « enterrés sous X » en France, tandis que du côté anglo-saxon Jane Doe et John Doe deviennent leur identité dans la mort.

Il s'agit d'adultes, découverts à leur domicile ou dans l'espace public. Les bébés, enfants, et adolescents ne sont pas pris en compte dans ce projet, représentant une problématique différente. Enfants et adolescents sont pour la plupart retrouvés avec une identité présumée ou rapidement identifiés. Les bébés ne peuvent souvent être identifiés qu'après analyse ADN de la mère présumée (Biro et al., 2024). La problématique soulevée ne considère pas les enterrés sous X de la seconde guerre mondiale ou antérieurs, ni les victimes de catastrophe. Les premiers représentent un défi différent, tant du point de vue historique que des investigations, les seconds bénéficient d'un processus à part entière, par le biais du Disaster Victim Identification (DVI) d'Interpol (Interpol, s.d.).

Certains pays limitrophes semblent moins touchés par cette problématique : la Suisse recense moins d'une centaine d'enterrés sous X depuis 2003 (Département fédéral de justice et police, communication personnelle, 25 mars 2026), la Belgique affiche au 12.04.2026 62 corps non identifiés sur son site internet (Police Fédérale). Au niveau des agglomérations une différence est également visible : tandis que Milan affiche 3-4 personnes non-identifiées par an entre 2010 et 2019, Paris en recense 20 à 30 par an (70 à 80 avant l'implémentation du protocole évoqué plus loin (Franceschetti et al., 2025). De 2018 à 2023, 164 corps sont restés non identifiés à l'institut médico-légal de Paris.

Démographiquement, en 2022, Milan compte 3.2 millions d'habitants en comptant sa région métropolitaine, tandis que l'Ile de France en compte 12.4 millions. Le nombre de décès en 2022 est de 22'000 pour Milan et 80'500 pour Paris, en considérant la région métropolitaine des deux villes (Franceschetti et al., 2025). Au niveau national, la France compte 69 082 000 habitants en 2026, la Suisse 9 048 900 habitants en 2024 et la Belgique 11 825 551 habitants en 2025 (Wikipédia, 2026).

Motivation

Intéressée par la criminologie depuis l'adolescence, j'ai intégré bénévolement deux associations en 2025 : l'ARPD (association Assistance et Recherche de Personnes Disparues) et AVANE (Aide aux Victimes des Affaires Non Éluclidées). Ma collaboration au sein de ces associations

a renforcé mon intérêt pour la question des enterrés sous X et m'a permis de découvrir l'étendue de la problématique.

Méthodes de recherche

Une revue de littérature a été effectuée, permettant de découvrir la dimension quantitative et le travail précédemment effectué par différents auteurs. En parallèle, différents articles, podcasts et reportages ont permis d'enrichir la dimension qualitative de la problématique, en apportant un éclairage sur la perception des familles et des acteurs du domaine. L'analyse a été menée avec une démarche de pensée systémique.

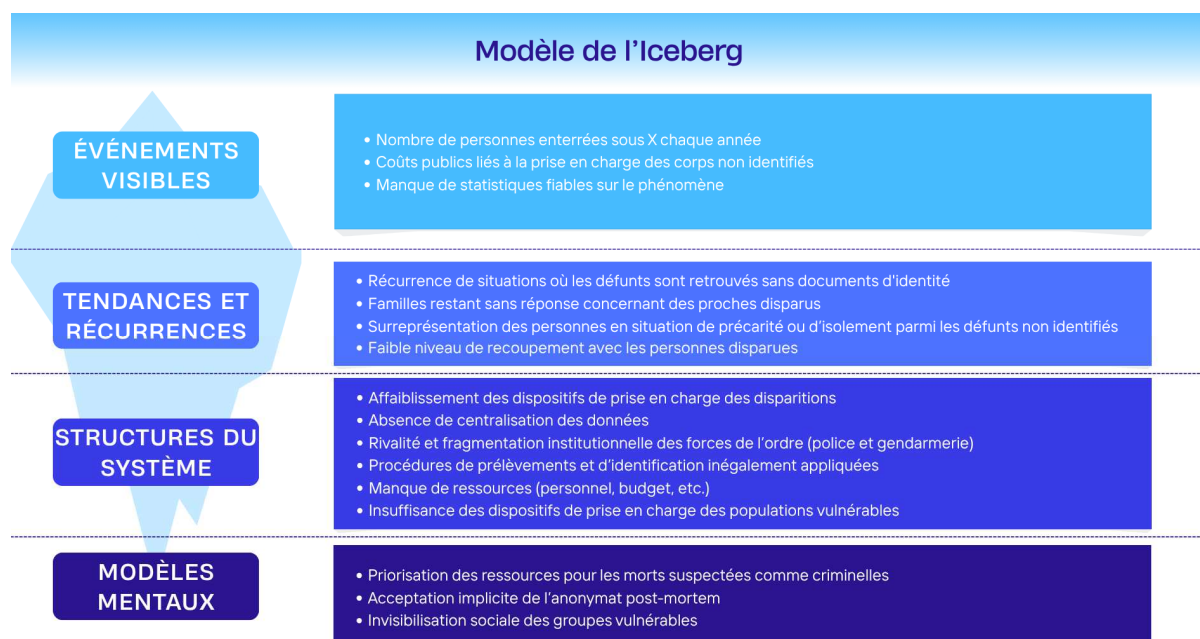
2. Contexte du Challenge

A l'heure où la technologie semble s'être propagée à tous les domaines, il peut paraître inconcevable que des personnes décédées restent non-identifiées en Europe, d'autant plus si ces dernières sont découvertes dans des agglomérations. Ces personnes perdent leur droit à l'identité, mais laissent aussi des proches sans réponse derrière elles.

Ce travail vise à comprendre les éléments menant à l'absence d'identification d'une personne décédée, les acteurs impliqués et les interconnexions existantes.

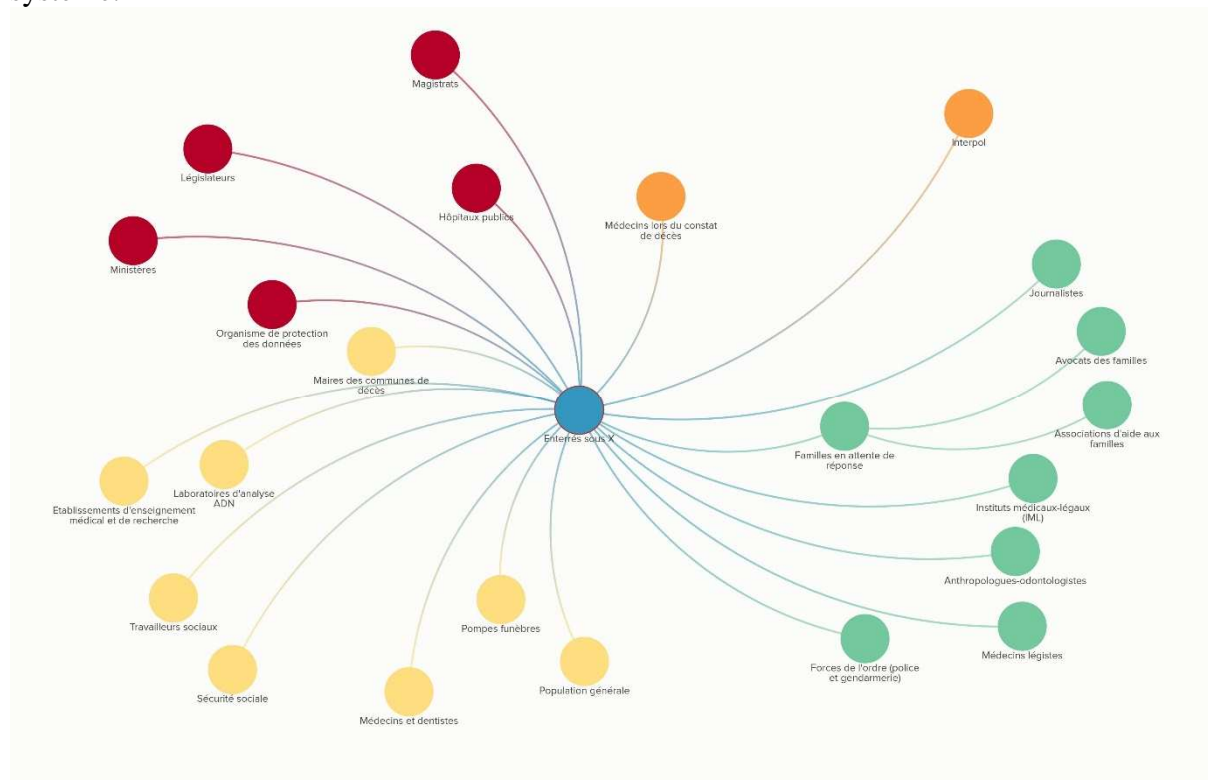
Modèle de l'iceberg

Le modèle de l'Iceberg met en perspective les différents niveaux d'une problématique. Au-delà des éléments visibles, il met en évidence des causes plus profondes, telles que des dynamiques culturelles et structurelles.



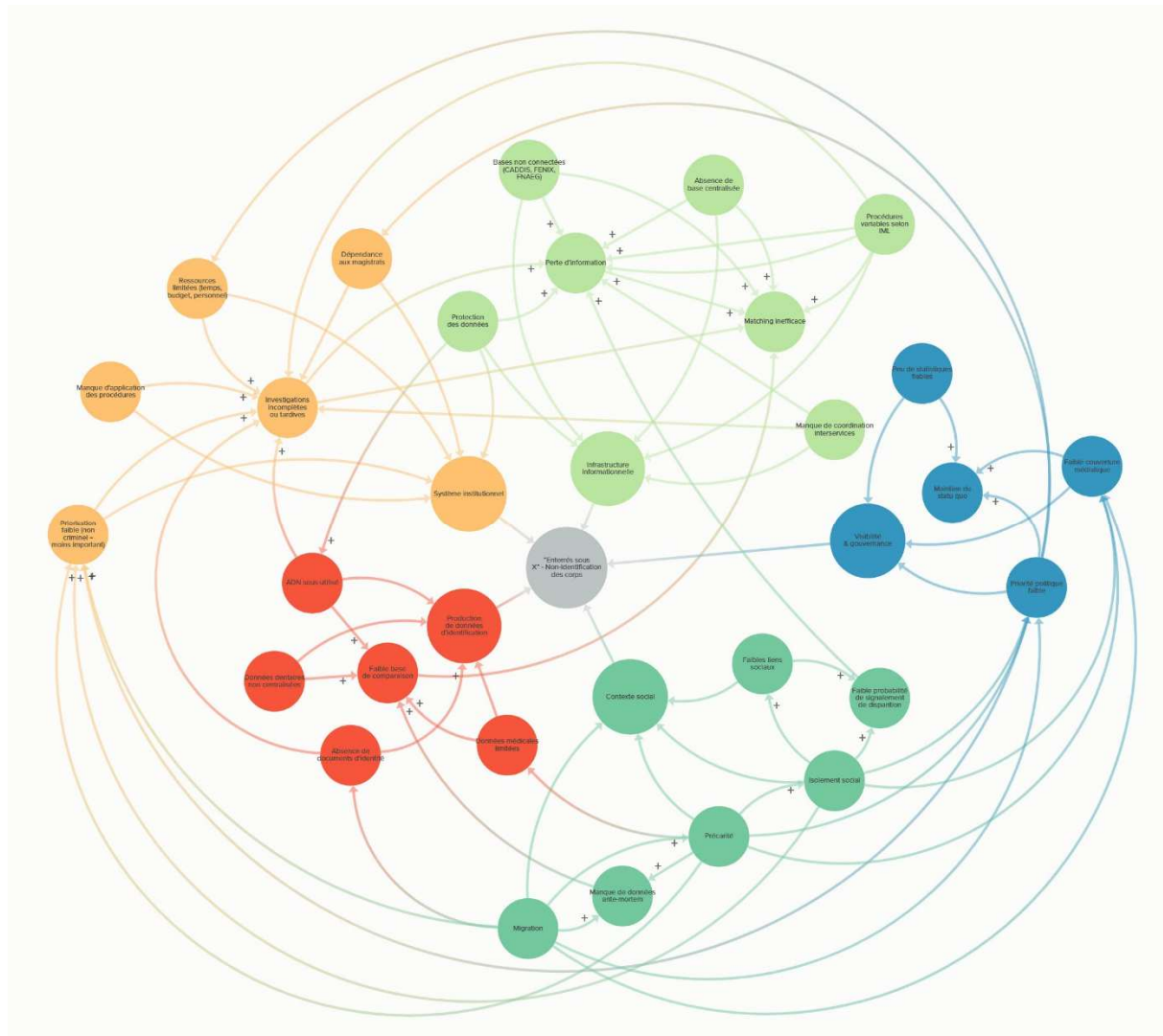
Carte des parties prenantes

La carte des parties prenantes permet la visualisation des différents acteurs intervenant dans le système.



Carte du système

La carte du système met en perspective les interactions, les boucles de rétroaction et les relations de cause à effet afin de comprendre la dynamique globale d'une problématique.



Facteurs de perpétuation

Plusieurs dimensions apparaissent dans les représentations ci-dessus. La première, bien qu'indirectement impliquée dans la problématique, est le peu de visibilité donnée aux enterrés sous X. Peu de documents scientifiques sont disponibles, la terminologie utilisée varie selon le lieu et le contexte, compliquant leur recherches (Reid et al., 2023). Le nombre annuel de personnes inhumées sans identité est variable selon les sources (Hamon et Labarre, 2025). Ceci n'est guère étonnant étant donné que l'avocat Didier Seban dénonce dans un post LinkedIn en 2024 l'absence de recensement des morts retrouvés sans identité en France.

Bien que cela ne participe pas directement à l'identification des corps découverts, cela maintient le status quo en ignorant cette problématique.

Un second facteur regroupe les aspects documentaires. La partie la plus évidente étant l'absence fréquente de documents d'identité à proximité des corps découverts, relevant ici des habitudes de vie des personnes de leur vivant.

Propres à la procédure d'identification, le manque de données ante mortem complique l'identification des corps (Reid et al., 2023). Par exemple, malgré plusieurs projets, il n'existe pas de données centralisées des bases odontologiques des dentistes (Ruban, 2020). Alors qu'il s'agit d'un moyen d'identification fiable (Malfroy Camine et al., 2015). Le partage des dossiers médicaux reste également une option rarement activée sur la carte vitale, limitant l'accès à des informations favorisant une identification (Ruban, 2020).

Bien qu'il existe des bases de données visant à regrouper les disparitions et les corps découverts sans identités, tels que CADDIS pour la gendarmerie ou FENIX pour la police (en cours d'agrément), elles sont réservées aux forces de l'ordre et ne sont pas reliées entre elles (Franceschetti et al., 2025). Biro et al. (2024) mettent en avant l'absence de base de données biométriques tels qu'utilisée dans le DVI d'Interpol.

La carte des parties prenantes révèle que beaucoup d'acteurs dépendent d'un petit noyau. En effet, tant que les magistrats n'ont pas donné leur accord formel, les médecins légistes, anthropologues, odontologistes et forces de l'ordre se trouvent limités dans leurs investigations (Franceschetti et al., 2025). En outre, même si des procédures sont prévues par des textes de lois, elles peuvent ne pas être appliquées de manière systématique (Malfroy Camine et al., 2015).

Les hôpitaux et les forces de l'ordre subissent un manque de ressources ne leur permettant pas de tout mettre en œuvre afin de mener à bien leur travail, que cela soit au niveau du temps, des ressources humaines ou budgétaires (Reid et al., 2023 ; Ruban, 2020 ; Biro et al., 2024).

Causes profondes

Plusieurs causes profondes sont mises en évidence au fil des analyses. D'une manière pragmatique, les ressources allouées limitent les investigations, tant au niveau des moyens humains ou techniques (Biro et al., 2024 ; Reid et al., 2023). Ceci peut être un révélateur du désintérêt des autorités civiles et judiciaires pour les enterrés sous X (Bou, 2024).

La décision de Manuel Valls en 2013, alors ministre de l'Intérieur, de supprimer la procédure de Recherche dans l'Intérêt des Familles (RIF) renforce cette impression de désintérêt (Fauroux, 2023). L'identification devenant plus compliquée si la personne n'a jamais été signalée disparue (Biro et al., 2024). Cette décision, prise au nom du droit à la disparition volontaire en France, peut aussi renvoyer à la question de la protection des données, la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) veillant à protéger les contribuables (Malfroy Camine et al., 2015).

Franceschetti et al. (2025) pointent que les morts naturelles, accidentelles ou par suicide ont plus de chance de laisser un enterré sous X qu'une mort criminelle, révélant une différence d'attention entre les situations. Le journaliste Thibault Solano déclare en 2024 sur RTL « qu'il

est plus valorisant d'arrêter un tueur [grâce à l'identification de sa victime] que d'identifier un SDF ».

Les groupes vulnérables (sans-abri, migrants, ressortissants étrangers ou personnes issues de milieux socio-économiques défavorisés) ont été identifiés comme les plus susceptibles de ne pas être identifiés (Reid et al., 2023). Le statut migratoire affaiblit les chances d'identification notamment dû à l'absence de documents d'identité, soit pour échapper à la criminalisation de la migration, soit de manière fortuite ou structurelle (absence de documents délivrés dans le pays d'origine). La précarité a également une incidence : l'accès aux soins de bases se retrouve limité, le risque de nomadisme médical augmente, tous deux causant un manque de données médicales ou dentaires en tant que données ante mortem de comparaison (Ruban, 2020). Si ces questions sont envisagées du point de vue de l'identification, elles questionnent également le fonctionnement de notre société de manière globale, ainsi que la mise à l'écart de certaines populations.

La solitude, qu'elle soit reliée ou non à la précarité, est également une cause dans l'absence d'identification d'une personne décédée (Reid et al., 2023). La faiblesse de liens sociaux et communautaires va affaiblir les chances pour la personne d'être signalée disparue ou d'être identifiée.

Biro et al., (2024) pointent une augmentation des corps non identifiés, qui pourrait refléter l'augmentation de l'isolement social et des mouvements migratoires en France.

Lorsque la mort est non criminelle, les hommes restent plus souvent non identifiés que les femmes, ce qui peut renvoyer à l'exposition plus forte des hommes à l'isolement social et familial, la solitude étant la cause principale de suicide chez les hommes (Biro et al., 2024).

3. Contexte des solutions

Solutions et initiatives existantes

Plusieurs bases de données ont été mises en place, ou soumises à proposition. Depuis 1995, il existe un Fichier des Personnes Recherchées (FPR) (Franceschetti, 2025). Ce dernier comporte les personnes disparues et les criminels recherchés, mais n'intègre pas les corps non-identifiés. A partir de 1998, le FNAEG (Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques) est créé (Franceschetti, 2025). Initialement destiné aux agresseurs sexuels et aux tueurs récidivistes, la loi française permet depuis 2003 d'y enregistrer les profils ADN des corps non identifiés et de les conserver 40 ans si aucune concordance n'apparaît (Franceschetti, 2025).

Visant à mettre en correspondance les personnes disparues et les corps non-identifiés, nous pouvons citer CADDIS (« Cadavres et Disparus »), la base sérielle de la gendarmerie, existant depuis une vingtaine d'année (Bou, 2024). En 2024, elle ne comptait toutefois que 1 300 disparitions et plus de 700 cadavres non identifiés. De son côté, la police nationale, par le biais de l'Office central pour la répression des violences aux personnes (OCRVP) dispose d'un fichier en phase d'évaluation, FENIX, dédié au rapprochement des disparus et des enterrés sous X (Bou, 2024). Ce dernier se trouvait toujours en cours d'approbation par la CNIL en 2025 (Franceschetti, 2025).

Le Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes a proposé le projet AROA (avis de recherche odontologique automatisé) visant à établir une base de données des odontogrammes ante mortem (Bou, 2024). Ce système repose sur l'odontogramme de Fronty, imaginé en 2002 et construit sur un système de « code-barres », où chaque dent est définie par une série de chiffre (Ruban, 2020). Initié en 2008, le projet AROA était en phase de test en 2016. Suite à un problème d'éditeurs de logiciels, ce moteur de recherche n'était toujours pas mis en place en 2020 (Ruban, 2020).

Depuis 2022, un partenariat est signé entre l'IML et le groupement des hôpitaux de Paris (APHP), permettant un accès aux données radiologiques des patients afin de les comparer aux données post mortem (Franceschetti, 2025). Depuis 2023, un projet est en cours, visant à ajouter les données biologiques au programme I-Familia d'Interpol (Franceschetti, 2025). I-Familia est une base de données mondiale visant à identifier les enterrés sous X grâce aux profils ADN des membres de la famille si aucune donnée ante mortem n'est disponible (Interpol, s.d.). Depuis 2004, ils possèdent également leur propre base de données permettant de relier l'ADN de la personne disparue aux corps découverts.

Une initiative fructueuse est l'implémentation en 2017-2018 du protocole pour les corps non identifiés au sein de l'IML de Paris (Franceschetti, 2025). Biro, en 2024, démontre dans son étude rétrospective que l'implémentation du protocole semble avoir permis de réduire de moitié le nombre des corps restés sans identité. Passant de 1 215 corps admis sans identité formelle et 182 corps restés non identifiés (soit 15 %) durant la période 2014-2016, à 2 324 défunts admis sans identité formelle dont seuls 164 restent non-identifiés (7%) pour la période de 2018 à 2023.

Lacunes/Gaps du système

Si l'implémentation du protocole au sein de l'IML de Paris a porté ses fruits, il reste important de noter l'absence de procédures standardisées pour l'identification médico-légale des personnes au sein des différents IML français (Reid et al., 2023). Les corps peuvent notamment être enterrés ou incinérés sans prélèvements ADN, empêchant une potentielle identification ultérieure (Reid et al., 2023). Les enterrés sous X ne restent en tombe que durant 5 ans, après quoi les ossements sont transférés à l'ossuaire, renforçant donc l'importance des prélèvements (Franceschetti et al., 2025).

Malgré l'existence de plusieurs fichiers, des problématiques persistent : chaque fichier étant indépendant, une absence de centralisation des données sur les personnes disparues et des corps non-identifiés au niveau régional et national perdure (Biro et al., 2024). En outre, il existe une faible connaissance de l'utilisation du FNAEG et des recherches en parentèles par les autorités judiciaires françaises (Biro et al., 2024).

Il existe un manque de coordination entre les services médico-légaux et les structures de recherche de personnes disparues, notamment concernant le recueil des données d'identification (Malfroy Camine et al., 2015).

Leviers et changements

C'est essentiellement au niveau de la structure du système que les leviers intéressants se situent. Si au niveau rétroaction et information il serait possible de prolonger la durée de conservation des corps avant transfert à l'ossuaire, cela représenterait une lourde charge logistique et financière, pour peu de probabilités d'augmenter le nombre d'identification. Un élément physique permettrait de limiter un certain nombre d'enterrés sous X : le port systématique des documents d'identité. Toutefois, cela nécessiterait une sensibilisation de la population et un changement des habitudes, éléments que nous retrouvons plus loin dans les leviers de Meadows (1999).

La structure des flux d'information semble centrale. En effet, beaucoup d'informations sont disponibles, tout en étant fractionnées entre différentes parties prenantes. Une base de données des personnes disparues et corps non identifiés accessible et partageable au niveau national ou international serait un premier changement (Reid et al., 2023).

Au niveau des règles du système, une approche standardisée avec documentation méthodologique pour tous les IML serait une avancée, notamment au vu des résultats obtenus après l'implémentation du protocole au sein de l'IML de Paris (Reid et al., 2023).

L'utilisation d'un système reconnu comme le protocole INTERPOL d'identification des victimes de catastrophes a été proposée (Franceschetti et al., 2025). Ce protocole regroupe de manière exhaustive et systématisée des caractéristiques ante et post mortem des personnes disparues et des corps découverts (données biométriques, médicales, habillement, etc.) (Interpol, s.d.).

Les modèles mentaux, bien que les plus durs à changer, seraient les plus puissants pour apporter une évolution. Ils entraîneraient par effet domino les éléments ci-dessus. Un meilleur accès aux soins pour tous permettrait d'avoir des données ante mortem mais également de répondre à des besoins de base non comblés (Reid et al., 2023). Une volonté de systématisation des identifications de la part des magistrats améliorerait la prise en charge des corps non identifiés (Malfroy Camine et al., 2015). Des services spécialisés et une meilleure prise en charge lors de la déclaration de disparition (Malfroy Camine et al., 2015) seraient envisageables pour autant que les groupes marginalisés deviennent une préoccupation sérieuse pour les services dédiés.

4. Conclusion

Conclusions et enseignements tirés

M'intéressant à la question des enterrés sous X depuis plusieurs années et bénévole dans deux associations traitant entre autres de cette question, je pensais pouvoir esquisser certains contours de la problématique sans trop de peine. Grâce à ce travail, j'ai réalisé que des pans entiers m'étaient insoupçonnés.

La disparité entre les pays en est un, je pensais que la problématique se retrouvait un peu partout en Europe, sans réaliser le fossé qui séparait des pays limitrophes tels que la Belgique, la France et la Suisse.

Les chiffres réels sont finalement moins alarmants que ceux énoncés par la presse, même si un défunt non identifié est toujours un de trop pour les familles qui attendent. L'absence de registre officiel et le peu de visibilité n'auront pas été une surprise pour moi.

Initialement, je pensais que le problème central était l'absence de recensement et de base de données unique. Toutefois, j'ai pu réaliser que cette problématique prenait déjà racine alors même que les personnes étaient en vie. Si les vivants préfèrent peut-être ne pas penser à la mort et aux personnes restant sans identité, ils laissent tout autant dans l'oubli des personnes en situation de précarité. Comme nous l'avons vu, l'isolement social joue en grand rôle dans l'absence d'identification. En quelque sorte, les enterrés sous X ont probablement déjà perdu leur identité aux yeux de la société de leur vivant. Afin de rendre leur identité dans la mort à ces personnes, cela commence peut-être déjà par la leur rendre de leur vivant.

Bibliographie

- Assemblée nationale. (2025). *Question écrite n° 5997*. Consulté le 12 avril 2026, à l'adresse <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE5997>
- Biro, A., Ludes, B., & Delabarde, T. (2024). Who are they? A retrospective study of unidentified bodies in Institute of Medical-Legal Paris from 2018 to 2023. *Forensic Sciences Research*, 9(3), owae051. <https://doi.org/10.1093/fsr/owae051>
- Bou, C. (2024). Complémentarité de l'odontologie et de l'anthropologie pour l'identification de corps sous « X ». *Médecine/Sciences*, 40(1), 72–78. <https://doi.org/10.1051/medsci/2023198>
- Ça commence aujourd'hui - France Télévisions. (2020, 22 avril). *Ils avaient été enterrés sous X* [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=HASvKrQKjf4>
- Cavard, S., Alvarez, J. C., De Mazancourt, P., Tilotta, F., Brousseau, P., de la Grandmaison, G. L., & Charlier, P. (2011). Forensic and police identification of “X” bodies: A 6-years French experience. *Forensic Science International*, 204(1), 139–143. <https://doi.org/10.1016/j.forsciint.2010.05.022>
- Contributeurs de Wikipédia (2026, 27 mars). *Suisse* Dans Wikipédia. Consulté le 10 avril 2026, à l'adresse <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Suisse&oldid=234524549>
- Contributeurs de Wikipédia (2026, 8 avril). *Belgique*. Dans Wikipédia. Consulté le 10 avril 2026, à l'adresse <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Belgique&oldid=234934672>
- Contributeurs de Wikipédia (2026, 10 avril). *France*. Dans Wikipédia. Consulté le 10 avril 2026, à l'adresse <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=France&oldid=235005047>
- Deleuze, S. (2024, 11 avril). *Champigny-sur-Marne : Disparu en 2015, El Mekki Terrak enfin enterré par sa famille au cimetière de Thiais*. Le Parisien. <https://www.leparisien.fr/val-de-marne-94/champigny-sur-marne-disparu-en-2015-el-mekki-terrak-enfin-enterrer-par-sa-famille-au-cimetiere-de-thiais-11-04-2024-EB5JRETM2RBP7E4M7W5CW4FMUI.php>
- Fauroux, V. (2023, 24 mai). *En France, quel est le profil des personnes qui disparaissent volontairement ?* TF1 Info. <https://www.tf1info.fr/societe/en-france-quel-est-le-profil-des-personnes-qui-disparaissent-2258108.html>
- Franceschetti, L., Delabarde, T., Mazzarelli, D., Siccardi, C., D'Apuzzo, A., De Angelis, D., D'Amico, M., Viarengo, I., Ludes, B., & Cattaneo, C. (2025). Medico-legal identification of unidentified bodies and missing persons in Milan and Paris: A comparative institutional study. *Scientific Reports*, 15(1), 28810. <https://doi.org/10.1038/s41598-025-14095-9>
- Giffe, J. (2023, 15 juin). *Dossier résolu par le Pôle Cold Case de Nanterre*. SEBAN Avocats. <https://www.seban-associes.avocat.fr/dossier-resolu-par-le-pole-cold-case-de-nanterre/>
- INTERPOL. (s. d.). *Disaster Victim Identification (DVI)*. Consulté le 28 mars 2026, à l'adresse <https://www.interpol.int/How-we-work/Forensics/Disaster-Victim-Identification-DVI>
- INTERPOL. (s. d.). *I-Familia*. Consulté le 12 avril 2026, à l'adresse <https://www.interpol.int/fr/Notre-action/Police-scientifique/I-Familia>

- INTERPOL. (s. d.). *Identification des victimes de catastrophes (IVC)*. Consulté le 12 avril 2026, à l'adresse <https://www.interpol.int/fr/Notre-action/Police-scientifique/Identification-des-victimes-de-catastrophes-IVC>
- Labarre, N. H. (2025, 29 juillet). *Comment cette association tente de rendre leur nom aux personnes enterrées sous X*. Ouest-France. <https://www.ouest-france.fr/leditiondusoir/2025-07-29/comment-cette-association-tente-de-rendre-leur-nom-aux-personnes-enterrees-sous-x-365d5e05-5a55-4440-882a-f9afc85e77ce>
- Le K Binet. (2019, 10 février). *Prélèvements ADN avant inhumation des enterrés sous X*. Consulté le 28 mars 2026, à l'adresse <https://www.lekbinet.com/blog/enterres-x-rejet-de-proposition-de-loi>
- Malfroy Camine, L., Schuliar, Y., De Trane, C., Kaempf, C., & Hutt, J.-M. (2015). Personnes recherchées et « enterrés sous X » : Projet d'harmonisation des fichiers d'identification. *La Revue de Médecine Légale*, 6(3–4), 103–113. <https://doi.org/10.1016/j.medleg.2015.09.008>
- Marine B. (2024, 29 février). *Mises à jour 2024 : Les disparitions d'Arthur Angé, Chantal Morisset, El Mekki Terrak + témoignages* [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=QI93V90o0cg>
- Police fédérale. (s. d.). *Avis de recherche*. Consulté le 12 avril 2026, à l'adresse <https://www.police.be/avis-de-recherche/fr>
- Prolongeau, H. (2007, 3 avril). *Enterrés sous X...* Le Monde. https://www.lemonde.fr/societe/article/2007/04/03/enterres-sous-x_891234_3224.html
- Reid, K. M., Martin, L. J., & Heathfield, L. J. (2023). Understanding the burden of unidentified bodies: A systematic review. *International Journal of Legal Medicine*, 137(4), 1193–1202. <https://doi.org/10.1007/s00414-023-02968-5>
- Rouxel, J. (2024, 4 février). *Disparitions mystérieuses : Qui sont ces morts inconnus aussi appelés les « enterrés sous X » ?* RTL. <https://www.rtl.fr/actu/justice-faits-divers/disparitions-mysterieuses-qui-sont-ces-morts-inconnus-aussi-appelles-les-enterres-sous-x-7900348102>
- Ruban, M. (2020). *Identification des victimes inhumées sous X, disparition de personnes et inhumation sous X : rôle de l'odontologie*. [thèse de doctorat, Université de Bordeaux]. Dumas. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02990609v1>
- Seban, D. (2024). *Enterrés sous X*. [Post LinkedIn]. LinkedIn. https://www.linkedin.com/posts/didierseban_enterr%C3%A9s-sous-x-nous-venons-d%C3%A9changer-avec-activity-7180926968043859969-T0iB/
- Sénat. (2025, 27 mars). *Croisement des fichiers Fenix et des personnes enterrées sous X*. <https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250303937.html>
- Suwalowska, H., Ali, J., Rangel De Almeida, J., Fonseca, S. A., Heathfield, L. J., Keyes, C. A., Lukande, R., Martin, L. J., Reid, K. M., Vaswani, V., Wasti, H., Wilson, R. O., Parker, M., & Kingori, P. (2023). “The Nobodies”: Unidentified dead bodies—a global health crisis requiring urgent attention. *The Lancet Global Health*, 11(11), e1691–e1693. [https://doi.org/10.1016/S2214-109X\(23\)00420-5](https://doi.org/10.1016/S2214-109X(23)00420-5)
- Terraz, P. (2024, 27 février). *Sans-abris, criminels, personnes âgées... Sur la trace des « morts sous X »*. Le Figaro. <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/sans-abris-criminels-personnes-agees-sur-la-trace-des-morts-sous-x-20240227>